

celle qu'ils ont occupés dans le domaine maritime, les moyens de communication qui les relient à leurs colonies et à leurs dominions perdront rapidement de leur valeur.

L'Angleterre a mis sur pied une industrie aéronautique formidable, mais elle a surtout construit des bombardiers et des chasseurs, deux types d'avion qui n'auront, dans l'après-guerre, aucune valeur dans le domaine de l'aviation commerciale. En outre, il est évident qu'on aura besoin de bombardiers et de chasseurs jusqu'aux derniers jours de la guerre. Par conséquent, aux premiers jours de l'après-guerre, la Grande-Bretagne ne pourra sans aide, se lancer à fond dans la construction d'avions commerciaux. Il est donc raisonnable de supposer que le Canada ne pourra, pour quelques années du moins, compter sur elle pour obtenir les aéronefs dont il aura besoin pour les fins de l'aviation commerciale non seulement sur le plan international, mais même sur son propre territoire. D'aucuns diront: nous nous approvisionnerons aux Etats-Unis. Il suffit de lire un peu pour se rendre compte que l'essor de l'industrie aéronautique a fortement modifié au cours de cette guerre la vie des citoyens des grandes agglomérations urbaines des Etats-Unis. On dit que ce pays a formé plus de 2½ millions de jeunes pilotes, navigateurs et membres d'équipes d'entretien.

Voici un trait important: les Etats-Unis se sont spécialisés, au cours de la guerre, dans la construction d'un type modifié d'avion commercial. En d'autres termes, ce pays possède déjà une avance de cinq ans dans la fabrication d'avions commerciaux. Je ne puis croire que cela suffise à absorber toute la production de l'industrie qui s'y est développée pendant la guerre. En raison des avances consenties à cette industrie en temps de guerre, il s'y exercera une pression économique et il y aura un concert d'efforts en vue de l'étendre au delà des frontières du pays. Que l'on interprète bien ma pensée. Les besoins du pays ne suffiront pas à alimenter plus qu'une partie des moyens de production qu'il possède. Les industriels chercheront donc à orienter vers l'étranger la production de leurs avions commerciaux et l'écoulement de ceux qu'ils auront à la fin de la guerre. Puis-je signaler en passant que, en vertu de l'Administration de secours et de restauration, des Nations Unies, les Etats-Unis accordent pour une valeur de 1.35 milliard de vivres et autres denrées aux nations qui ont besoin d'aide. Or chacun de ces dollars sera une invitation à faire déborder en dehors des frontières l'expansion de l'aviation commerciale des Etats-Unis. Est-il fantasque de prétendre que les Etats-Unis se hâteront d'obtenir dans l'air après la guerre la suprématie qu'ils n'avaient pas sur la mer

[M. Shaw.]

avant la guerre? Par contre, est-il téméraire de croire que, pour faire échec à l'établissement de ce monopole éventuel par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne rompra toutes ses attaches avec le programme auquel le Canada est maintenant partie?

L'honorable député de Lake-Centre faisait allusion à la Russie dans ses remarques de l'autre jour. Je suis, moi aussi, très curieux de connaître l'attitude de la Russie vis-à-vis les propositions du Canada. Il est à peu près sûr que le Gouvernement a une prénotion quelconque de ce qu'il peut attendre de la Russie, car il semble impossible que le Canada avance un projet visant l'aviation internationale, à moins d'être raisonnablement certain de la réception que le projet recevra des autres grands pays.

Le problème de l'aviation civile, tant nationale qu'internationale, doit être examiné avec le plus grand soin. Nous devons en avoir une image complète. De temps en temps, j'en suis sûr, des représentants du gouvernement auront à en conférer, non seulement avec les représentants des nations du Commonwealth et nos alliés, mais aussi avec ceux des pays neutres.

Il est bien difficile, de plus, de prévoir les développements possibles, aux termes de cette proposition ou de toute autre, parce que tout programme que nous pourrions formuler sera soumis aux circonstances qui régneront dans le monde. Si une guerre doit en suivre une autre, ou si les menaces de guerre même doivent se succéder, il est futile de nous faire accroire qu'un pays qui se sent menacé permettra à des avions étrangers de survoler son territoire à volonté, pour y prendre des passagers ou des cargaisons particulières.

On se demande aussi quelle considération a reçue cette question, relativement aux pays qui nous sont actuellement ennemis. Je sais qu'il est stipulé dans la convention que les obligations et devoirs des pays vaincus seront présumablement déterminés par un traité de paix. Quand j'essaye de me représenter l'avenir, je me demande quelle sera l'attitude générale envers l'Allemagne et l'Italie après la guerre. Certains croient étourdiment qu'il est humainement possible d'exterminer tout un peuple. Quelle haine que l'on éprouve pour une nation, on ne saurait, à bien y penser, compter sur son extermination. Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur le sens de mes paroles, mais je prétends que si ces pays doivent continuer à exister après la guerre, comme ce sera le cas, il importe de bien examiner le rôle qu'ils seront appelés à jouer dans l'organisation internationale à laquelle nous songeons. Si nous ne les admet-